

lamique est divisée entre deux conceptions essentielles dans ce domaine: Celle d'Ibn Khaldun et celle d'Ibn Taymiyya. Mais ces deux conceptions n'ont pas réussi à guérir la civilisation islamique de ses malaises. Au contraire, elles ont consolidé ces malaises au lieu de les extirper.

En exposant les propositions de ces deux écoles, l'auteur signale que celle d'Ibn Taymiyya insiste sur la corruption de la doctrine et considère de son que la solution de ce problème est indispensable pour la réforme. De son côté, Ibn Khaldun pense que la corruption de la doctrine est la cause de la corruption sociale. Par corruption législative, il entend celle de la structure pratique nécessaire pour l'extraction des qualifications légales et pour leur application au niveau de la réalité sociale. L'auteur pense que la civilisation islamique était la victime de deux genres de dictature: l'intellectuelle et la politique, alors que le despotisme est

considéré par le Coran comme une introduction à la corruption. Pour en sortir, il est nécessaire de procéder à une nouvelle formulation des institutions intellectuelles et politiques, car il n'est pas suffisant que l'un ou l'autre des califes soit bon en lui-même. Il faut aussi empêcher les mauvais d'accéder à la direction politique ou intellectuelle.

11- La discorde et la séparation (du vrai et du faux)

Ash-Shaykh Muhammad Mahdi al-Asifi pense que le Croyant subit, dans ce bas monde, un certain nombre d'épreuves qu'il doit passer pour réussir. L'opulence économique est la plus dangereuse de ces épreuves. Elle est suivie par la discorde représentée par la confusion du vrai et du faux et l'impossibilité de les discerner. La solution est dans l'adoption des critères islamiques fixés par le Coran et la Sunna.

Dieu est ainsi la source de leur législation et de leur affirmation.

8- Les droits de l'homme: Philosophie et problèmes d'application

Sayyid Muhammad Mustafawi présente dans son article le fond historique du discours sur les droits de l'homme dans les deux pensées occidentales et arabes. Il estime que la conscience islamique des droits est tributaire du texte religieux.

L'auteur présente les répartitions des droits dans la jurisprudence islamique. Il aborde ensuite la philosophie des droits de l'homme et traite de cette question telle qu'elle se pose dans les différents courants de la pensée occidentale. Il met en lumière, dans les détails, les écoles et les orientations de la pensée juridique occidentale tout en signalant leurs points d'accord ou de désaccord. Puis il passe à l'examen de la question dans le domaine islamique pour analyser les fondements de la déclaration islamique des droits de l'homme. Dans la dernière partie de l'étude, l'auteur traite des tensions entre la théorie et la pratique et cerne trois fonctions de la loi:

- 1- Elle détermine l'idéologie.
- 2- Elle cherche à commander la conduite moyennant des directives et des ordres.
- 3- Elle cherche à contrôler la con-

duite à travers l'enseignement et l'information.

L'auteur met en évidence un ensemble d'obstacles qui se dressent pour entraver l'application des droits de l'homme. On note parmi ces obstacles:

- 1- L'obstacle relatif à l'organisation sociale,
- 2- Les intérêts politiques,
- 3- Le désaccord au sujet des concepts, et
- 4- Les contradictions inhérentes à l'action des institutions étatiques.

L'auteur termine en signalant quelques principes susceptibles de résoudre un certain nombre de problèmes théoriques et pratiques qui entravent le processus des droits de l'homme.

9- Les atteintes portées aux droits de l'homme dans la civilisation islamique

Dr Abu Ya'rub al-Marzuqi commence cet article par appeler à la nécessité de l'autocritique pour discerner les failles de notre civilisation. Pour lui, il n'est pas suffisant d'accuser les opposants dans la mesure où la polémique avec eux se transforme en une arme qu'ils utilisent pour atteindre leurs objectifs... Par exemple, lorsqu'ils nous conseillent d'adopter un point de vue rien que pour nous voir les contredire.

L'auteur estime que la pensée is-

propos: "L'information dans les pays arabes ne peut pas remplir sa mission dans la défense des droits de l'homme arabe si elle ne jouissait pas pleinement de ses droits".

En même temps, il considère l'information comme responsable d'attirer l'attention sur la nécessité d'éviter les abus dans l'usage des droits. Il conclut que le problème des sociétés arabes est tellement compliqué dans le sens où ces sociétés ne souffrent seulement pas des atteintes aux droits mais aussi de l'interdiction de les défendre.

6- "Le traité des droits" (risalat al-huquq)... La réalité et l'idéal

Cet œuvre de l'Imam Zayn al-'Abidin est considéré comme le plus ancien document islamique qui englobe tous les droits humains et les relie par les biais d'une instance, à savoir le devoir, qui ne permet pas de les transgresser ou de les dépasser. Le "traité des droits" s'adresse à l'être humain et lui exige de respecter et de sauvegarder les droits d'autrui. Ce dernier est le sujet responsable (mukallaf) qui est invité à respecter les droits de son corps. Le professeur Kamal as-Sayyid a présenté le texte avec une mise au point des déclinaisons de l'écriture et une introduction littéraire où il met en lumière certaines scènes de la vie de

l'auteur, l'Imam as-Sajjad (Que la Paix soit sur Lui).

7- La philosophie des droits dans la pensée politique islamique –Murta-da Mutahhari comme modèle

L'auteur, Hussein Tawassuli, analyse le concept des droits dans la pensée politique islamique et choisit le Martyr Murtada Mutahhari comme modèle pour insister sur un ensemble de questions dont une définition rigoureuse du droit. Celle-ci met en évidence ses traits caractéristiques. D'où Mutahhari rejette la définition du droit comme "La chose affirmée pour la chose" car l'affirmation est un concept général alors que le droit est plus particulier. L'auteur passe ensuite à établir une distinction entre les droits naturels établis pour l'homme du fait de la nature de sa création, et les droits établis sur la base d'une législation juridique et qui suit la volonté du Législateur, négativement et positivement.

Quant à la conception intégrale de la théorie des droits chez Mutahhari, l'auteur estime que le droit doit être fondé sur les fins pour lesquelles l'homme est créé et qui déterminent son action. Il arrive à la conclusion suivante: Pour Mutahhari, les droits perdent leur sens s'ils sont séparés du principe de l'existence et de sa finalité qui est Dieu (à Lui la Gloire).

avant de passer à l'étude des différences entre cette expérience et les autres expériences dans ce domaine. Il signale l'intérêt porté par Mutahhari à l'aspect historique dans certains de ses écrits où il traite des générations de jurisconsultes et sur l'histoire de la jurisprudence chiite, surtout dans son livre en question où il prend des attitudes qui révèlent l'authenticité de sa pensée et son intérêt à cerner les points sensibles dans les contributions en matière des connaissances. L'auteur signale la rigueur de Mutahhari lorsqu'il parle du courant traditionniste (akhbari) et cela, peut-être, en raison de ses orientations rationalistes complètement opposées au courant mentionné. En raison aussi de son orientation historique, Mutahhari considère que certaines qualifications légales peuvent être dépendantes de leurs circonstances historiques propres. L'auteur donne des exemples pour illustrer ce point de vue. Ensuite, il met en lumière l'impact de l'orientation doctrinale et rationnelle sur Mutahhari en tant que jurisconsulte. A ce propos, nous remarquons, d'après l'auteur, qu'il s'intéresse à la dimension doctrinale et aux conséquences de la vision universelle au niveau des conclusions jurisprudentielles auxquelles il aboutit en tant que jurisconsulte... De la sorte, l'auteur met en évidence les lieux de créativité inventive chez

Mutahhari comme dans l'intérêt qu'il porte à la philosophie des qualifications, à la réalité, à la prévention et au concept de l'effort intellectuel (ijtihad) et de celui qui exerce cet effort (mujtahid).

5- L'information et son rôle instructif dans le domaine des droits de l'homme

Dans son étude, le professeur Muhammad as-Sammak passe en revue un certain nombre de problématiques sensibles dans le domaine des droits de l'individu, de l'enfant et de la société, avant de passer au rôle des droits de l'homme dans le développement social. Il constate que la connaissance en matière des droits représente l'un des plus importants moyens de ce développement. Dans ce sens, cette connaissance ne peut nullement être considérée comme une sorte de nonchalance intellectuelle surtout lorsque ces droits sont en rapport avec des questions qui affectent la productivité de l'individu comme dans le domaine de la santé ou de l'enseignement. Enfin, il considère qu'il est du devoir de l'information de remplir deux fonctions:

La première consiste à revendiquer ses droits dans le domaine de la liberté d'expression et de l'indépendance vis-à-vis du pouvoir.

Le second consiste à défendre les droits du citoyen arabe. Il écrit à ce

de théories libérales explicatives du droit chez des auteurs occidentaux tels Thomas Hobbes et autres, tout en signalant certains des auteurs qui ont critiqué le libéralisme comme Charles Taylor parmi d'autres. Il termine son article avec une longue étude des éléments essentiels pouvant être utiles dans la formulation de la théorie juridique islamique. Il y estime qu'il est possible de mettre à profit les critiques adressées aux théories libérales mais aussi celle que procurent les ouvrages d'auteurs musulmans comme "risalat al-huquq" de l'Imam as-Sajjad. A ce propos, il signale un texte écrit par le traducteur en anglais de la "risala". Enfin, l'auteur critique les deux courants en vigueur, à savoir celui de la pensée traditionnelle qui nie l'admission par l'Islam de l'idée de l'égalité sociale, d'une part, et le courant réformiste qui accepte les valeurs occidentales, d'une part, et s'attaque aux situations sociales qui ne permettent pas l'application de ces valeurs.

3-Les dépenses charitables: propositions islamiques dans le domaine de la solidarité sociale

Mustafa 'Abd assalam traite cette question en tant que porte ouverte vers la solidarité sociale dans la société musulmane. L'auteur ne néglige pas dans son article l'aspect économique et de développement de cette

question: Lorsque l'individu offre une partie de ses biens à un tiers qui en a besoin, il remplit deux tâches à la fois.

Dans la première, il rend service à un nécessiteux en lui apportant une satisfaction de ses besoins.

Dans la seconde, il assure un moyen de production lorsque, en grand producteur, il avance une aide à un petit producteur.

L'auteur mentionne plusieurs types de ce genre de dépenses comme lorsqu'on consacre une partie de son temps à une action sociale ou humanitaire. Il insiste aussi, dans plusieurs endroits de son article, sur la nécessité d'organiser ces dépenses dans le cadre d'institutions gouvernementales ou non-gouvernementales pour les planifier et les utiliser là où le besoin s'impose.

4- L'ijtihād (effort intellectuel) et la polémique entre traditionalisme et modernité -lecture dans l'expérience jurisprudentielle du Martyr Murtada Mutahhari

Il n'est pas fréquent de trouver des écrits sur l'œuvre ou la méthode jurisprudentielle d'un savant qui s'est distingué, en premier lieu, par ses études philosophiques et théologiques. C'est ainsi que le Sheikh Haydar Hubballah commence son étude portant sur la jurisprudence chez le Martyr Mutahhari,

Résumé des articles du numéro XII

Dr. Akil Al-Sheikh Hussein

1- Les droit de l'homme entre la particularité de l'individu et la communauté du groupe:

Après avoir passé en revu plusieurs définitions du concept de "droit", Sayyid 'Ali Hijazi aborde la théorie islamique du droit et constate que ce qui distingue l'Islam dans ce domaine est l'authenticité et la primauté des droits, ainsi que leur référence à la nature première de l'homme tel qu'il est créé par Dieu. Par conséquent, cette théorie n'est pas issue des considérations coutumières du monde de la législation humaine. Pour Sayyid Hijazi, les droits de l'homme possèdent une dimension doctrinale enracinée dans la doctrine du monothéisme et de l'unicité.

L'auteur ne se propose pas dans son article de mettre en évidence les caractéristiques de la théorie des droits de l'homme en Islam. Il constate plutôt que l'Islam s'est montré capable d'assurer l'équilibre entre l'individu et la société, alors que dans leur égarement, les autres théories ont privilégié les droits de l'individu aux dépens de droits de la société, ou ceux de la société aux dépens de ceux de l'individu. Dans l'un comme dans l'autre cas, ces théories ont poussé la barque du droit au nau-

frage. L'auteur termine son article par proposer une classification des droits en droits subjectifs, relatifs, divines et humaines... Tout en les expliquant.

2- Les droits de l'homme entre l'Islam et les théories occidentales

Dr Muhammad Legenhauzen appelle à la méfiance en ce qui concerne l'usage des terminologies juridique en vigueur pour s'exprimer sur les questions juridiques et politiques, ces terminologies étant chargées de concepts ne s'accordant nécessairement pas avec la conception islamique du système de valeurs. En même temps, il se méfie de l'hyperallergie présente face à tout ce qui est d'origine occidentale. Puis il examine les deux termes de "justice" et de "droit" chez Aristote et Ikhwan as-Safa' ainsi que chez d'autres penseurs contemporains avant de tenter, sous le titre "masdar al-haqq" l'origine du droit), une recherche du fondement des droits. Il aboutit à une conclusion voulant que nous ne nions pas la nature en tant qu'origine du droit, mais que nous nions le fait qu'elle soit l'origine de tous les droits dans toute leur ampleur et universalité.

Puis il aborde un certain nombre